

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

Sur convocation en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie vendredi 22 décembre 2017 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine Mrs, CHRETIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, RIGUET Alain

Secrétaire de séance : Madame MARTIN Nadine

Absent excusé : Monsieur PANIER Olivier (pouvoir à Monsieur PAFFRATH Éric)

I. CHARGES TRANSFEREES

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article 1609 Nonies du Code Général des Impôts, il a été créé entre la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et les Communes qui y ont adhéré, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au 1^{er} janvier 2016.

Lors d'une commission locale d'évaluation des charges transférées, la commission a décidé de revoir le transfert de charges pour la compétence « voiries », la compétence « vallées et rivières » et d'ajouter un transfert de charges pour la compétence « maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, pour la commune de Le Thieulin, le montant global des charges transférées s'élève à 23 672.92 €.

Le Conseil Municipal de Le Thieulin, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- ◆ Approuve le rapport de la «Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »
- ◆ Approuve le montant des charges transférées pour la commune de Le Thieulin, soit 23 672.92 €.

Clôture de la séance 19h30

Le Maire ,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme MARTIN Nadine,

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain

M. DOMANGE Franck

Mme BARTHET Carole